

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 19 MAI 2022
Procès-verbal n° 06-2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Guy) - RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à GRANGE Michel) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 12 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Guy GRANGE est désigné secrétaire de séance.

1 - Mise en œuvre d'un chantier de bénévoles : convention de partenariat avec l'association Concordia

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat avec Concordia, relative à la mise en œuvre d'un chantier de bénévoles sur la commune de Valloire en juillet 2022, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2 - Construction de garages ateliers par la SEM Valloire : convention d'aide à la négociation foncière Commune de Valloire / EPFL 73

Affaire reportée.

3 - Requalification du site du Col du Télégraphe : appel à projets « FEDER massif 21-27 »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déposer un dossier pour la requalification du site du Col du Télégraphe dans le cadre de l'appel à projets FEDER massif 21-27 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

4 - Acquisition d'un engin polyvalent de déneigement - Demande d'aide au Conseil Départemental de la Savoie au titre du Fond départemental pour l'équipement des communes (FDEC 2022)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter pour l'acquisition d'un engin polyvalent de déneigement l'aide financière la plus élevée que possible auprès du Conseil Départemental de Savoie dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Équipement des communes (FDEC 2022), et d'acquiescer cet engin dans l'attente de la décision d'octroi de cette aide,
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce cadre auprès des services du Conseil Départemental de Savoie.

5 - Réalisation de logements locatifs aux Clots : bail à construction avec l'OPAC de la Savoie - garantie d'emprunt afférente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de concéder à l'OPAC 73, pour la réalisation d'une opération d'une trentaine de logements sociaux, un bail à construction d'une durée de 70 ans, moyennant une redevance annuelle de 5 000 € et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer,
- de s'engager à garantir 50% des prêts que l'OPAC 73 sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération,
- de solliciter des financeurs, l'aide maximale susceptible de lui être accordé au titre de sa participation à une opération de logements sociaux locatifs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir tout acte nécessaire à la mise au point de ce dossier et à signer toutes pièces, documents, ou actes afférents.

6 - Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer pour 2022, les montants de subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ci-dessous :

A.E.P. : fonctionnement	30 000,00 €
Alchimy	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	2 500,00 €
JSP - Jeunes Sapeurs-pompiers	3 000,00 €
Anciens combattants	700,00 €
APPPS	76 500,00 €
Association du personnel communal	1 500,00 €
Coopérative scolaire - Ski scolaire	5 952,00 €
Coopérative scolaire - Patin scolaire	976,50 €
Coopérative scolaire - Transport	3 000,00 €
Association Pêche - La truite de l'Aiguille Noire	3 000,00 €
Judo-club	9 000,00 €
Association concours Paille et Foin	300,00 €
Snow Ski Club - Section snow	21 000,00 €
Snow Ski Club - Section alpin	69 000,00 €
Snow Ski Club - Section alpin : Organisation courses FIS	7 000,00 €
Snow Ski Club - Section nordique	16 000,00 €
Tennis-club Valloire	5 000,00 €
Valloire Patrimoine et Culture	4 000,00 €
Val'patin	18 000,00 €

7 - Convention d'objectifs avec l'Association Snow Ski Club pour l'année 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Snow-ski club pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

8 - Convention d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire (AEP) pour l'année 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'AEP pour l'année 2022 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Valloire Patrimoine et Culture dans le cadre de la scénarisation du Fort du Télégraphe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à l'association Valloire Patrimoine et Culture une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 10 000 €. Le versement de celle-ci sera effectué pour le montant exact des dépenses engagées au vu d'un état détaillé et certifié par l'association.
- d'établir en annexe de cette délibération, comme pièce justificative du versement de la subvention, un inventaire détaillé des objets et matériels acquis, de manière à ce que ceux-ci soient scrupuleusement conservés par l'association et qu'ils restent destinés dans la durée à décorer et scénariser l'intérieur du Fort du Télégraphe.

10 - Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain simple à l'établissement public foncier de la Savoie (EPFL 73)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, une abstention (Lénaïck RETORNAZ) et une voix contre (Christian GRANGE), décide que l'exercice du droit de préemption urbain simple est délégué au profit de l'établissement public foncier local de la Savoie aux fins de préempter l'ensemble immobilier situé lieu-dit Tigny 73450 Valloire, cadastré section D n° 299 et 301 d'une contenance totale de 1125 m².

Par cette délégation, le délégataire prend à sa charge la mise en œuvre de la procédure de préemption et en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté.

11 - Rénovation thermique et énergétique du groupe scolaire : accord de principe et recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager une opération de rénovation thermique et énergétique globale du groupe scolaire et d'avoir recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la concrétisation de cette opération.

12 - Adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie – Renouvellement de la convention afférente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels à intervenir avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, avec effet au 4 mai 2022, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction.

13 - Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ de compléter la liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction ainsi qu'il suit :

- Emploi concerné : Policier Municipal
- Adresse du logement : bâtiment de l'ancienne mairie, 542 Rue des Grandes Alpes, 73450 Valloire
- Conditions de la concession : convention d'occupation précaire avec astreinte,
- Obligations liées à l'octroi du logement : accomplissement d'un service d'astreinte
- Superficie : 115 m²
- Valeur locative des locaux : 920 €

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions individuelles d'attribution et tout acte correspondant et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

14 - Mise à jour du tableau des effectifs de la Commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la suppression d'un emploi permanent au grade de Brigadier-Chef principal à temps complet,
- d'approuver la création d'un emploi permanent au grade de Chef de service de Police Municipale à temps complet pour exercer les fonctions de Policier Municipal,
- d'approuver la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint technique territorial à temps complet,
- d'approuver la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint d'animation à temps complet,
- d'approuver la suppression d'un emploi permanent au grade d'Ingénieur territorial,
- d'approuver la création d'un emploi permanent au grade d'Ingénieur territorial principal,
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la commune comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés / pourvus
Direction		
Directeur général des services		1/1
Directeur général adjoint des services		1/1
Attaché territorial principal		2/0
Services administratifs		
Comptabilité - RH		
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^e	1/1
	Adjoint administratif principal 2 ^e	1/1
Accueil		
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^e	1/1
	Adjoint administratif (28/35°)	1/1
Services techniques		
Urbanisme		
Technicien	Technicien principal de 2 ^e classe	1/1
Bureau d'études		
Technicien	Technicien	1/0
Ingénieur	Ingénieur Principal	1/1
Centre technique municipal		
Technicien	Technicien	1/0
Agents de maîtrise		
	Agent de maîtrise	2/1
	Agent de maîtrise principal	3/1
Adjoints techniques territoriaux		
	Adjoint technique principal 1 ^e classe	3/3
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	9/4
	Adjoint technique	7/6
Police municipale		
Agent de police municipale	Chef de Service de Police Municipale	1/0
ASVP	Adjoint technique	1/0
ASVP	Adjoint technique principal 2 ^e classe	1/0
Ecole / Bâtiments		
Ecole		
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^e classe	3/1
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation (30/35°)	1/1
	Adjoint d'animation	1/0
Ménage des bâtiments		
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1/1
	Adjoint technique principal 2 ^e classe	1/0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 19 mai 2022 à 20h50.

Le secrétaire de séance,
Guy GRANGE.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

